



Côté village

Saint Marcel de Careiret

Note d'information bulletin municipal 11

Hiver 2019



Sommaire

Le mot du Maire : p 2

Ça s'est passé : p 3, 4

Vie du village, à noter : p 5, 6

Qualité de l'eau : p 7

Etat civil 2018, A venir : p 8

Le mot du Maire



Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une belle année 2019 et vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence.

Depuis bientôt cinq ans l'équipe municipale est au travail avec méthode pour assumer ses responsabilités et accomplir la mission qui lui a été confiée.

Au fil des réunions, des délibérations et des conseils municipaux, notre conduite reste guidée par trois priorités : gérer rigoureusement l'argent public, améliorer le cadre de vie des Saint Marcellois et rendre la vie publique plus agréable.

En ce qui concerne le cadre de vie, je me dois de rappeler à ce propos certaines règles. Ce n'est pas par plaisir que des panneaux « interdit de stationner » ont été mis en place dans certaines rues du village. C'est une question de sécurité et de services publics qui doivent être rendus de façon égale à tous nos concitoyens. Je voudrais aussi rappeler le Règlement Sanitaire Départemental qui fait interdiction d'emploi du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages. Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre beau village ! Encore une très bonne année à tous !

Saint Marcellement vôtre,

Carole Sabonnadière Bergeri



Ça s'est passé au deuxième semestre 2018

Repas des voisins quartier Combe de Mons
le 1er septembre



Rentrée des classes en musique le 3 septembre



Eglise ouverte pour les journées du patrimoine
le 15 septembre



Centre de loisirs des congés de Toussaint



Réfection de plafonds à l'école pendant les
congés de Toussaint



Halloween organisé par l'APE le 31 octobre



Ça s'est passé au deuxième semestre 2018

Commémoration de l'armistice du
11 novembre 1918



Bal traditionnel à la salle des fêtes le 30
novembre



Réouverture de l'épicerie le 1er décembre
avec un nouveau propriétaire, Keryan Perrot



Marché de Noël de l'APE le 8 décembre



Concert dans l'église par la chorale
« Amadeus » d'Orsan, le 15 décembre



Le père Noël est venu à l'école
le 21 décembre



Lotissement « Les Vieilles Vignes »

Près d'un an après leur lancement, les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés, le bassin de rétention des eaux pluviales est en cours de finition, le géomètre-expert procède au bornage définitif et seuls les attermolements d'Enédis pour le déplacement d'un câble électrique retardent la finition de la voirie et la mise en vente des lots. Mais nous avons bon espoir pour le déblocage rapide de la situation et d'ici quelques mois les premières maisons commenceront à sortir de terre sur cette ancienne friche.



Numérotation des habitations



Après deux ans de travail pour les élus chargés de la mettre en place, la géo-localisation des saint-marcellois est enfin effective ! Les plaques ont été distribuées cet été et il a été demandé à chacun de placer son numéro de façon bien visible en bordure de propriété. L'adresse précise est essentielle pour un accès rapide aux secours d'urgence, pour une distribution plus efficace du courrier et des colis et aussi des relations plus aisées avec les opérateurs qui pourraient être amenés à intervenir à domicile (service de l'eau, du téléphone, de l'électricité, dépannages divers, livraison de repas, etc). Si votre boîte à lettres est en cidex, la localisation précise de votre habitation est encore plus importante. Si vous ne l'avez déjà fait, placez votre numéro le plus rapidement possible. En cas d'urgence, une localisation rapide peut sauver une vie ! Certaines

plaques n'ont pas encore été récupérées, elles sont à disposition en mairie .

AMENAGEMENT URBAIN : SECURITE ROUTIERE

Une commission d'aménagement urbain a été créée au sein du conseil municipal. Son objectif est la réflexion sur l'aménagement de la place du 19 mars 1962 et la sécurisation des routes de Saint André d'Olérargues et Cavillargues.

Dans ce cadre, une rencontre a été organisée avec le service d'ingénierie de Bagnols sur Cèze pour les aménagements liés à la sécurité routière. Cette réunion nous a permis d'exposer les problématiques rencontrées et de présenter des dispositifs.

Aujourd'hui le projet est en cours d'études, ainsi que son financement.

Nous rappelons que l'amélioration de la sécurité routière doit être portée et partagée **par tous** sans exception !



Obligation légale de débroussaillage

Si votre habitation se situe à moins de 200m d'une surface boisée, la loi vous impose, pour votre sécurité et la protection du territoire, une obligation de débroussaillage sur 50 m autour des locaux : suppression des buissons et taillis, espacement des arbres. Chaque incendie occasionne des dégâts matériels parfois importants mais expose aussi des vies humaines ; les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou refuser l'indemnisation en cas de non-respect de la loi. La période hivernale étant propice à ces travaux, la municipalité se tient à votre disposition pour toute précision ou conseil. Monsieur le Préfet nous demandant d'être très vigilants sur le respect de cette obligation, des contrôles pourront être effectués.

Le point compostage

Grâce aux apports réguliers des fidèles compostophiles, le bac de remplissage a dû être vidé en début d'année et son contenu placé dans le bac de maturation : pour le libérer, un nouveau tamisage a donc été effectué et 5 à 600 litres de compost de bonne qualité ont été extraits. Quelques habitués ont récupéré un peu de cet excellent engrais ; le reste se trouve aux ateliers municipaux ou les personnes participant à l'opération peuvent encore aller en récupérer avant que le restant n'aille enrichir les plantations communales.

Pour mémoire, environ 95 kg (par an et par habitant) de déchets biodégradables (épluchures, restes de légumes crus ou cuits, filtres à café ou thé) se retrouvent encore dans la poubelle noire au lieu de participer efficacement à la régénération des sols en étant recyclés soit dans un composteur individuel (fait maison ou disponible pour une somme modique à la maison de l'environnement), soit dans le composteur collectif situé sur le parc de stationnement de l'école.

Un tri efficace et un compostage régulier pourraient ainsi, dans l'avenir, en plus d'œuvrer pour la protection de l'environnement, vous permettre de réaliser des économies. En effet l'agglo envisage de mettre en place la « collecte incitative » : l'étude est en cours; si cela se confirmait, les ménages paieraient un forfait pour un nombre annuel défini de ramassages, les ramassages supplémentaires seraient facturés en sus. Moins de ramassages = moins de frais !

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.



A suivre ...

Campagne de stérilisation.

Sur notre village a été organisée une campagne de stérilisation entre le 26 novembre et le 7 décembre 2018 afin d'éviter la prolifération des chats errants dans les lieux publics...

C'est la SPA de Vallérargues qui, mandatée et rémunérée par la municipalité, a procédé à la capture de ces animaux non identifiés afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification, avant de les relâcher à l'endroit même où ils ont été enlevés. Ceci, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.



« Si tu aimes ton chat, prends-en soin et garde le chez toi ! »

A noter

Le nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves :

Présidente : PLANCHE Amandine

Trésorière : LEONCE Anne

Secrétaire : LAVILLLE Julie

Secrétaire adjointe : SIMEONI Aurélie

Voici le dernier bilan sur la qualité de l'eau transmis par l'ARS..

Nous rappelons que la commune est engagée dans un projet de traitement de l'eau pour éliminer les pesticides, ce qui n'empêche pas l'engagement citoyen de chacun, professionnel ou particulier, à éviter l'emploi de ces produits reconnus dangereux pour la santé.



Qualité de l'eau distribuée à SAINT MARCEL DE CAREIRET

Conclusion sanitaire

2017

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 238 résultats d'analyses échantillonnées dans 12 prélèvements qui ont été exploités en 2017.

Quelques conseils	Paramètres mesurés	Détails des résultats
<p>ENTRÉE Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p>PLOMB La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.</p> <p>BOITES Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.</p> <p>Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.</p> <p>Si le saveur ou la couleur de l'eau distribuée change SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR</p>	<p>BACTERIOLOGIE Micro organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau de bonne qualité.</p> <p>DURETÉ Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Eau très dure, très calcaire. Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.</p> <p>FLUOR Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux. Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.</p> <p>NITRATES Elément provenant principalement de l'agriculture, de rejets industriels et domestiques. Cependant, le milieu naturel peut produire des teneurs inférieures à 8 mg/l. Eau présentant peu ou pas de nitrates.</p> <p>ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber. Eau présentant une teneur cumulée en pesticides dépassant ponctuellement la limite de qualité mais aucun pesticide pris individuellement ne dépasse la valeur sanitaire. Cette eau peut être utilisée pour tous les usages, mais un contrôle renforcé est mis en place.</p> <p>ALUMINIUM Elément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement. Eau présentant peu ou pas d'aluminium.</p>	<p>Limite de qualité : 0 germe/100ml Nombre de contrôles : 7 Pourcentage de conformité : 100,0% Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml</p> <p>Aucune exigence de qualité Nombre de contrôles : 2 Valeur moyenne : 37,7 °f Valeur maximum : 37,8 °f</p> <p>Limite de qualité : 1,6 mg/L Nombre de contrôles : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maximum : 0,1 mg/L</p> <p>Limite de qualité : 60 mg/L Nombre de contrôles : 6 Valeur moyenne : 13,7 mg/L Valeur maximum : 16,0 mg/L</p> <p>Limite de qualité : 0,1 µg/l Nombre de contrôles : 8 Valeur moyenne : 0,4 µg/l Valeur maximum : 0,7 µg/l</p> <p>Référence de qualité : 200 µg/l Nombre de contrôles : 1 Valeur moyenne : 0,0 µg/l Valeur maximum : 0,0 µg/l</p>
<p>Origine et gestion de l'eau</p> <p>Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine. La procédure de protection de l'ensemble des captages est en cours.</p> <p>Vous êtes alimentés par une installation de traitement.</p> <p>Votre réseau distribue 828 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par MAIRIE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET.</p> <p>Pour plus de renseignement, veuillez contacter MAIRIE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET qui en a la responsabilité.</p> <p>Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la délégation départementale du Gard.</p>		

Le carnet 2018

Les naissances.

MONTEIL LAVILLE Raphaël le 04 janvier
PONGY Antoine le 14 février
CANDEL Cléa le 13 avril
HONNO DUBUISSON Timothé le 10 juin
BERNARD Téléo le 16 août
RUEDA Charline le 19 août
SCHMITT Solal le 03 septembre
ROUFFIAC Garance le 15 septembre
AMARDEILH Iris le 11 octobre
ABAD Louna le 23 octobre
HENRI LALOUETTE Rosélya le 27 octobre
FADERNE Marcus le 06 décembre



Les mariages.

LEONCE Anne et OLLIER Frédéric le 22 septembre
SENG Coralie et LAZARD Jérémie le 29 septembre
PANSIER Stéphanie et LARIQUE Adrien le 17 novembre

Les décès.

PESENTI Rose-Marie le 23 février
MANGINI Juliette le 09 avril
CRESPIN Josette le 12 avril
VISCAÏNO Pierrette le 01 juin
FLORET Bertin le 28 juin

A Venir

Repas des aînés (âgés de plus de 65 ans) le samedi 2 février à midi
Loto de l'association « l'Elan » le 10 février
Centre de loisirs du 25 février au 1 mars : 3>5 ans « Arlequin dans sa boutique » et 6>12 ans
« Les arts, toute une histoire »
Concours de soupes le 16 mars
Loto de l'APE le 17 mars
Gala de l'Ecole de Musique le 30 mars
Centre de loisirs du mardi 23 au vendredi 26 avril : thème à définir
Représentation théâtrale de l'association « La joie de vivre » les 18 et 25 mai
Elections européennes en 1 seul tour le 26 mai
Théâtre avec Nicolas Maury le 18 juin
Spectacle de fin d'année de l'association l'Elan le 22 juin
Fête républicaine le 14 juillet